

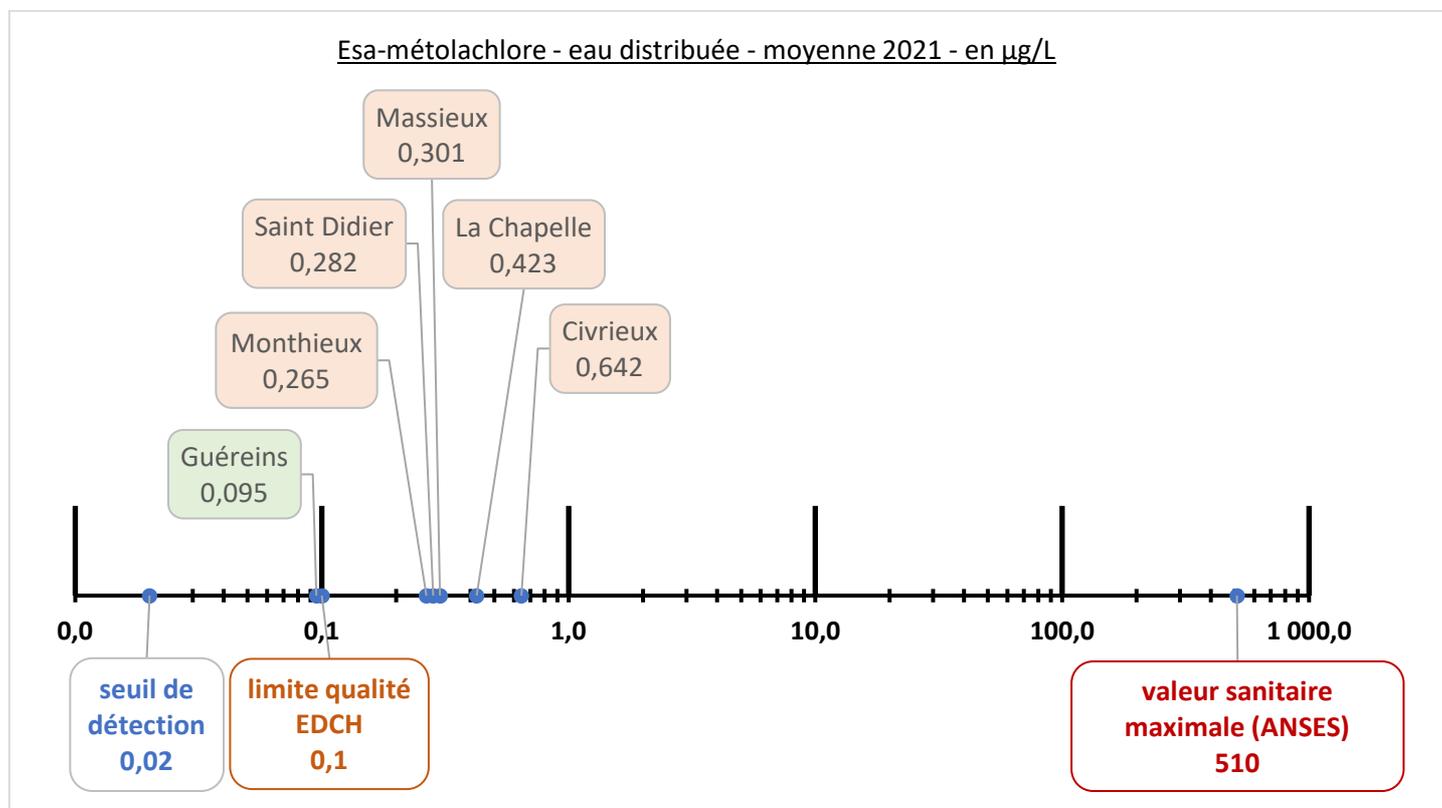
La liste des pesticides recherchés dans l'eau potable a été mise à jour en janvier 2021 par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Les paramètres actualisés correspondent mieux aux pesticides employés, et intègrent désormais leurs métabolites (produits de transformation).

Les premières analyses réalisées début 2021 ont révélé la présence d'ESA-métolachlore, métabolite du S-métolachlore (herbicide des grandes cultures) dans les ressources en eau de notre syndicat (valeurs moyennes 2021) :

- service Dombes Saône, source de Civrieux : 0,642 µg/L
- service Dombes Saône, puits de Massieux : 0,301 µg/L
- service Dombes Saône, puits de Monthieux : 0,265 µg/L
- service Montmerle et Environs, puits de Guéreins : 0,095 µg/L
- service Renom Chalaronne, puits de La Chapelle : 0,423 µg/L
- service Renom Veyle, puits de Sulignat : pas de trace d'ESA-métolachlore.
- service Veyle Chalaronne, puits de Saint Didier : 0,282 µg/L

Les concentrations en ESA-métolachlore sont concernées par deux limites :

- **limite de qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine, fixée à 0,1 µg/L** . C'est la limite réglementaire générale, qui s'applique à tous les pesticides recherchés
- **valeur maximale sanitaire, fixée à 510 µg/L par l'ANSES** (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Cette valeur est spécifiquement définie pour ce métabolite dans un avis de l'ANSES <https://www.anses.fr/fr/system/files/EAU2013sa0187.pdf> , elle correspond au seuil en-dessous duquel une consommation durant une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé



L'eau distribuée par le Syndicat Bresse Dombes Saône reste donc très éloignée de la valeur maximale sanitaire, et peut ainsi être consommée sans aucune restriction, comme l'indique la note d'information de l'ARS

**Pour en savoir plus :** note d'information à l'attention des usagers de l'Agence Régionale de la Santé, Délégation Départementale de l'Ain <https://www.ptie-eau.fr/wp-content/uploads/2022/06/Note-ARS-usagers-ESA-moc.pdf>